

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

FIRST ORDINARY SESSION

Thirteenth Sitting - 2nd September 1949 Doc. 47

RÔLE OF THE COUNCIL OF EUROPE
IN THE ECONOMIC FIELD

taking account, in accordance with
Articles 1 (c) and 23 (b) of the Statute,
of existing international organisations

AMENDMENTS¹

*proposed by Mr. BOOTHBY
to the Report*

*of the Committee on Economic Questions
on the Economic Situation of the Member States
of the Council of Europe (Doc. No. 30)*

1. Preamble, paragraph 2, line 11, delete from
"means" to end of paragraph.

2. Preamble, paragraphe 4, delete paragraph.

3. Preamble, paragraph 5, at end, insert:—
"by means of planned investment on a European
scale".

4. Part I, delete paragraph 2, and insert follow-
ing new paragraph:

"To take all practical steps to establish as
quickly as possible a multilateral clearing system
of payments, with the object of obtaining an
immediate relaxation of existing exchange con-
trols on current transactions, and a subsequent
restoration of the inter-convertibility of European
currencies, subject to the safeguards necessary to
enable the movement of capital to be controlled
during the transitional period.

"In order to carry out this policy, it will be
necessary to re-align the rates of exchange between
the various European countries, and to bring into
being a European monetary authority."

¹ All withdrawn with the exception of No. 5 which was
adopted. See: Doc., No. 30, Report; Nos. 31 to 46, 48 to
56, Amendments and Official Reports Nos. 13 and 14.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Treizième séance - 2 septembre 1949 Doc. 47

RÔLE DU CONSEIL DE L'EUROPE
DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

compte tenu
des organisations internationales existantes,
ainsi qu'il est prévu aux articles 1, c et 23, b du Statut

AMENDEMENTS¹

*présentés par M. BOOTHBY
au rapport*

*de la commission des Questions économiques
sur la situation économique des Etats Membres
du Conseil de l'Europe (Doc. n° 30)*

1. Dans le préambule, 14^e et 15^e lignes du para-
graphe 2, supprimer la fin du paragraphe, à partir
des mots « et en particulier... ».

2. Dans le préambule supprimer le paragraphe 4.

3. Dans le préambule, à la fin du paragraphe 5,
ajouter : « au moyen de programmes d'investisse-
ment à l'échelle européenne ».

4. Dans la première partie des recommandations
remplacer le paragraphe 2 par le texte suivant :

« De prendre toutes mesures pratiques pour
l'institution, dans le plus bref délai possible, d'une
organisation multilatérale de clearing, en vue de
permettre le relâchement immédiat des mesures de
contrôle des changes en vigueur et portant sur les
transactions courantes et, par suite, le retour à la
convertibilité des monnaies européennes entre
elles, sous réserve des mesures nécessaires pour
assurer, pendant la période de transition, le con-
trôle du mouvement des capitaux.

» Pour la mise en œuvre de cette politique, il
sera nécessaire de procéder au rajustement des taux
de change entre les différents pays européens, et
de créer un organisme compétent en matière de
monnaies européennes. »

¹ Tous retirés sauf le n° 5 adopté. Voir : Doc., n° 30,
rapport; nos 31 à 46, 48 à 56, amendements et compte ren-
dus nos 13 et 14.

5. Part I, paragraph 3, at end, insert : "between central banks of issue, and for the co-ordination of credit policy".

6. Part II, paragraph 1, line 10, delete from "Europe", to end of paragraph.

5. Dans la première partie des recommandations, au paragraphe 3 — après les mots « organiser des consultations », ajouter : « entre les banques centrales d'émission », — après les mots « en matière de crédit », ajouter : « et d'assurer la coordination des politiques de crédit ».

6. Dans la deuxième partie des recommandations, à la 11^e ligne du paragraphe 2 : supprimer la fin du paragraphe ainsi conçue : « notamment par l'abaissement de leurs tarifs douaniers ».

Signed: Signé:

Boothby.